



Éviter l'effondrement : évaluation du secteur de la sécurité en Haïti et perspectives pour de futurs programmes de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité

2025



Éviter l'effondrement : évaluation du secteur de la sécurité en Haïti et perspectives pour de futurs programmes de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité

RÉSUMÉ DU RAPPORT

Ce document présente une vue d'ensemble du contenu de l'évaluation du secteur de la sécurité en Haïti réalisée par le DCAF à la demande de la Suisse, de la France et de l'Allemagne. L'évaluation originale propose un profil des menaces pour la sécurité, une analyse de l'écosystème de la sécurité et de ses défis, un bref examen de la transition de la Mission multinationale de soutien à la sécurité vers la Force de répression des gangs, une cartographie de l'aide apportée par les partenaires internationaux en matière de sécurité et des recommandations avec des pistes d'amélioration possibles pour la gouvernance et l'efficacité du secteur de la sécurité. L'évaluation s'est déroulée de novembre 2024 à novembre 2025.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Ministère fédéral
des Affaires étrangères



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

A PROPOS DU DCAF

Le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève, se consacre à l'amélioration de la sécurité des états et de leurs citoyens dans le cadre d'une gouvernance démocratique, de l'état de droit, et dans le respect des droits humains. Depuis sa création en 2000, il contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les états partenaires, ainsi que les acteurs internationaux qui les soutiennent, à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes participatives et inclusives. Il développe des matériels pédagogiques, fait la promotion de normes et de bonnes pratiques, délivre un conseil juridique, politique et technique, et appuie le développement capacitaire des parties prenantes tant étatiques que non-étatiques.

DCAF - Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E 1202 Geneva, Switzerland
Tel: +41 22 730 94 00
info@dcaf.ch
www.dcaf.ch

Droits d'auteur : DCAF encourage l'utilisation, la traduction et la diffusion de cette publication. Le contenu du rapport ne doit pas être modifié. Veuillez utiliser la citation ci-dessous pour toute référence.

Citer comme : DCAF – Le Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité, “ RÉSUMÉ DU RAPPORT. Éviter l'effondrement : Évaluation du secteur de la sécurité en Haïti et perspectives pour de futurs programmes de gouvernance et de réforme du secteur de la sécurité” (Genève: DCAF, 2025).

Mise en page : Camilo Medina

ISBN: 978-92-9222-806-4

Auteurs :

Anícia Lalá
Zoryana Verbych
Shestin Thomson
Witny Dorsainvil

Révision :

Hervé Auffret
Jean-Michel Rousseau
Enric Gonyalons

Publication : Publié en 2025 par le DCAF – Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF Genève)

Toutes les photos : © Zoryana Verbych

Tous droits réservés.

Table des matières

ABRÉVIATIONS	6
1. INTRODUCTION	7
1.1 OBJECTIFS.....	9
1.2 QUESTIONS GÉNÉRALES DE RECHERCHE.....	9
1.3 CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES	10
2. CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS.....	11
UN ÉCOSYSTÈME DE SÉCURITÉ NATIONALE DYNAMIQUE	11
EXPLORER D'AUTRES INVESTISSEMENTS : DU COURT TERME AU MOYEN TERME.....	15
LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE COMME MOYEN DE PASSER DE LA RÉACTIVITÉ À LA PRÉVENTION.....	16
INVESTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES DANS LA CONSOLIDATION DE LA PAIX.....	17
TRANSITION DU MSS VERS UNE FORCE DE RÉPRESSION DES GANGS.....	18
CARTOGRAPHIE DE L'AIDE DES PARTENAIRES INTERNATIONAUX	20
3. RECOMMANDATIONS.....	23
AIDE AU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ.....	23
1. COORDINATION INTERNATIONALE POUR UN IMPACT.....	23
2. RECONFIGURATION DU MSS EN UNE FORCE DE RÉPRESSION DES GANGS.....	25
3. PLANIFICATION STRATÉGIQUE ET EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE.....	25
4. CONTRÔLE INTERNE ET SURVEILLANCE EXTERNE DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ.....	27
CONTRÔLE INTERNE	27
CONTRÔLE EXTERNE	27
5. DU DDR ET DE LA CVR.....	28
6. SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ET GUÉRISON DES TRAUMATISMES	29
7. ASSISTANCE EN MATIÈRE DE GENRE ET DE SÉCURITÉ.....	29
8. SÉCURITÉ MARITIME	30
AIDE AU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ.....	30
9. COORDINATION DE LA SÉCURITÉ NATIONALE HAÏTIENNE : VISION STRATÉGIQUE POUR UNE PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE	31
10. LEADERSHIP ET GESTION DU CHANGEMENT	32
FACTEURS ENGLOBANTS DE L'ÉCOSYSTÈME DE SÉCURITÉ NATIONALE	32
11. LUTTER CONTRE LE TRAFIC ILLÉGAL D'ARMES ET LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE	33
12. RÉGLEMENTATION ET SURVEILLANCE DES SOCIÉTÉS DE SÉCURITÉ PRIVÉES	33
13. RENFORCER LA COORDINATION ET LA COMMUNICATION PUBLIQUE	34
14. LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ ET LA CORRUPTION	34
15. COORDINATION AU SEIN DU SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE	34
16. RÉGIME DE SANCTIONS	35
FACTEURS ENGLOBANTS DE L'ÉCOSYSTÈME DE SÉCURITÉ NATIONALE	35
17. DIALOGUE DE PAIX, TRAITEMENT DU PASSÉ ET NON-RÉPÉTITION.....	35

Abréviations

ACLED	Armed Conflict Location & Event Data - Données sur les lieux et les événements liés aux conflits armés
AF	Année fiscale
BINUH	Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
BSAP	Brigade de surveillance des aires protégées
CARICOM	Communauté des Caraïbes
CPT	Conseil présidentiel de transition
CSNU	Conseil de sécurité des Nations Unies
DCAF	Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité à Genève
DDR	Désarmement, démobilisation et réintégration
EAS	Exploitation et abus sexuels
États-Unis	États-Unis d'Amérique
EUR	Euro
FAd'H	Forces armées haïtiennes
FRG	Force de répression des gangs
G/RSS	Gouvernance/réforme du secteur de la sécurité
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HQ	Siège
IATI	Initiative internationale pour la transparence de l'aide
IDP	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
IGPNH	Inspecteur général de la police nationale d'Haïti
GICAS	Groupe international de coordination de l'aide à la sécurité
MD	Ministère de la Défense d'Haïti
MSS	Mission multinationale de soutien à la sécurité
OCAG	Organisme de contrôle des mesures gouvernementales
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CAD	Comité d'aide au développement
OEA	Organisation des États américains
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
OPC	Office de protection des citoyens
OSC	Organisations de la société civile
PNH	Police nationale haïtienne
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
RNDDH	Réseau national des droits humains
Royaume-Uni	Royaume-Uni
RVC	Réduction de la violence communautaire
SMSP	Sociétés militaires et de sécurité privées
VBG	Violence basée sur le genre
UE	Union européenne
UNSOH	Bureau d'appui des Nations Unies en Haïti
USD	Dollar américain
ZEE	Zone économique exclusive

1. Introduction

Haïti traverse actuellement une nouvelle période sombre de son histoire, ravagée par la violence armée perpétrée par des gangs criminels organisés responsables de violations flagrantes des droits humains de sa population, face à une capacité étatique incapable de fournir une protection et une réparation minimales.¹ Une politique fragmentée, érodée par la quête égoïste du pouvoir des acteurs politiques, la faiblesse des institutions chargées de la sécurité, l'absence générale de services publics et la corruption institutionnalisée, conjuguée à l'absence d'élections depuis près d'une décennie, ont plongé le pays dans une profonde crise de gouvernance et de sécurité. L'érosion de la légitimité de l'État qui en a résulté a créé une occasion propice pour les gangs de tirer profit et de consolider leur pouvoir, une triste illustration du fait que les solutions durables vont au-delà de la sécurité immédiate et englobent des dimensions structurelles englobant la création d'emplois, la fin de l'impunité et la justice. Le pays est donc confronté à un nouveau test décisif pour la refondation de son contrat social, sous peine de s'effondrer.

Un événement majeur dans l'histoire récente d'Haïti a été l'assassinat du président Jovenel Moïse le 7 juillet 2021, qui a laissé la gestion provisoire du pays entre les mains du Premier ministre Ariel Henry, lequel a démissionné sous la pression de l'intensification de la violence des gangs et des troubles croissants au début de l'année 2024. Cela a donné lieu à des négociations entre les acteurs politiques, qui ont abouti à l'accord de Kingston du 11 mars 2024, négocié par la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Cet accord a permis la mise en place d'un dispositif de gouvernance pour une période de transition jusqu'aux élections, comprenant la création d'un Conseil présidentiel de transition (CPT) composé de neuf membres. Cet organe a ensuite nommé un Premier ministre chargé de diriger un gouvernement intérimaire dont la mission était de rétablir la sécurité, d'engager consultations vers une réforme constitutionnelle et d'organiser des élections. Jusqu'à présent, M. Gary Conille, puis M. Alix Didier Fils-Aime, ont occupé le poste de Premier ministre pendant cette transition politique.

L'Organe de contrôle de l'action gouvernementale (OCAG) faisait également partie de la structure de gouvernance provisoire, mais n'a pas été mis en place, ce qui a créé un vide important en matière de redevabilité et de contrôle en l'absence d'un parlement élu.² La légitimité et l'autorité du CPT ont été remises en question par des appels à un changement de direction ou à sa dissolution et par des manifestations de rue contre son inaction perçue face à la recrudescence de la violence des gangs (Blaise, 2025a), mais aussi de

¹ Selon les estimations, environ 200 gangs opèrent en Haïti. Une description détaillée des gangs haïtiens, notamment de leur composition et de leurs activités, figure dans le rapport « Gangs of Haïti : Expansion, power and an escalating crisis » publié en octobre 2022 par Global Initiative Against Transnational Organized Crime.

² Réseau National de Défense des Droits Humains (RNDDH). (28 avril 2025). Mauvaise gouvernance, insécurité, corruption et impunité : en un an, le CPT a aggravé la situation déjà préoccupante dans le pays. RNDDH. <https://web.rnddh.org/poor-governance-insecurity-corruption-and-impunity-in-one-year-the-cpt-has-worsened-the-already-concerning-situation-in-the-country/?lang=en>



l'implication présumée de certains de ses membres dans des pratiques de corruption.³ Au moment de la rédaction du présent rapport, les élections qui devaient initialement avoir lieu en novembre 2025 afin de permettre un transfert de pouvoir d'ici février 2026 ont été reportées à août 2026 et décembre 2026 (second tour), le nouveau président devant entrer en fonction en janvier 2027.

Compte tenu de l'histoire des interventions étrangères précédentes en Haïti à la suite de crises sécuritaires, il est évident que malgré la stabilisation temporaire obtenue, leur héritage en matière de réformes institutionnelles n'a pas été suivi d'un accompagnement et d'un leadership suffisants pour tirer parti de cette nouvelle opportunité de consolider les institutions de sécurité de l'État. La police haïtienne, en tant qu'institution clé de la sécurité, n'a pas été en mesure de faire face à la menace des gangs et fait l'objet d'allégations de violations des droits humains et d'exécutions extrajudiciaires, tandis que les forces armées, encore embryonnaires, manquent d'effectifs et de capacités. Cela met en évidence les faiblesses stratégiques et opérationnelles ainsi que les lacunes en matière de légitimité résultant du manque d'investissements publics dans ces institutions.

L'ampleur de la violence, tant systémique que directe, et la terreur infligée aux Haïtiens par le biais d'enlèvements, de raids, de meurtres, de violences sexuelles et de déplacements cycliques, ont conduit à la création et au déploiement en octobre 2023 d'une mission multinationale de soutien à la sécurité (MSS) en Haïti, approuvée par le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) et dirigée par le Kenya. Chargée de soutenir la Police nationale haïtienne (PNH) afin de rétablir la sécurité et de créer les conditions sécuritaires propices à la tenue d'élections libres et équitables, la MSS s'est heurtée à un mandat problématique et à des ressources insuffisantes, ce qui, compte tenu de la menace que représentent les gangs, a mis ses résultats à l'épreuve face à des progrès limités.

Parallèlement au déploiement du MSS début 2024, les gangs se sont regroupés au sein d'une alliance fonctionnelle et plutôt stable, connue sous le nom de *Viv Ansanm*. Des gangs criminels aux niveaux de pouvoir, de force et d'étendue territoriale différents⁴ ont mis fin à leurs luttes intestines pour se tourner vers un objectif commun : exercer la violence sur les institutions étatiques et leurs représentants.⁵ Les estimations indiquaient que les gangs contrôlaient plus de 85 % de Port-au-Prince (Blaise, 2024), grâce à leur capacité à

3 Ces faits ont été révélés par une enquête menée par l'Unité anti-corruption et l'affaire serait en suspens pour des raisons de compétence judiciaire et de procédure, ainsi qu'en raison du droit à l'immunité dont bénéficient les membres de ce Conseil (Mérancourt, 2024). Rapport d'enquête conduit par l'ULCC sur les allégations de sollicitation de cent millions de gourdes par trois membres du Conseil présidentiel de transition (CPT) : Smith AUGUSTIN, Emmanuel VERTILAIRE et Louis Gerald GILLES pour la reconduction de Monsieur Raoul Pascal PIERRE LOUIS à la présidence du Conseil d'administration de la Banque nationale de crédit (BNC). https://www.haitilibre.com/docs/ULCC-Resume-Executif_241002_130345.pdf Mérancourt, W. (4 octobre 2024). Le « pacte de corruption » caché entre les membres du conseil présidentiel et le directeur de la banque. AyiboPost. <https://ayibopost.com/the-hidden-corruption-pact-between-presidential-council-members-and-bank-chief/>

4 Selon les estimations, environ 200 gangs opèrent en Haïti. Une description détaillée des gangs haïtiens, notamment de leur composition et de leurs activités, est disponible dans « Gangs of Haiti: Expansion, power and an escalating crisis » (Les gangs d'Haïti : expansion, pouvoir et crise croissante), Global Initiative Against Transnational Organized Crime, octobre 2022.

5 Selon l'analyse de l'International Crisis Group, l'accord de coopération Viv Ansanm a vu le jour en septembre 2023, lorsque les chefs de gangs de Port-au-Prince ont déclaré qu'ils cesseraient de se battre entre eux. Cette décision a été largement considérée comme une réponse aux négociations du Conseil de sécurité des Nations unies sur une résolution autorisant la mission multinationale, et les chefs de gangs ont continué à communiquer au cours des mois suivants sur la possibilité d'unir leurs forces contre une mission de sécurité étrangère. Briefing de Crisis Group, Les gangs en Haïti : une mission étrangère peut-elle briser leur emprise ? Briefing de Crisis Group sur l'Amérique latine et les Caraïbes n° 49, 5 janvier 2024.



mener des attaques coordonnées, y compris dans des zones auparavant sûres de Port-au-Prince.

Si l'existence des gangs haïtiens repose sur l'exploitation de la faiblesse de l'État, leur résilience est fortement ancrée dans l'économie criminelle régionale et transnationale. Par conséquent, leur niveau d'organisation, leur implication dans la destruction systématique des infrastructures publiques, leur prise de contrôle coordonnée de territoires stratégiques et leur armement de type militaire ont soulevé la question de savoir si la menace actuelle pour la sécurité avait été correctement évaluée et classée, et si une réponse nationale et internationale proportionnelle avait été élaborée. Un réajustement prévu de la réponse internationale a été apporté le 30 septembre 2025 à travers l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution établissant la Force de repression des gangs (FRG) comme successeur de la MSS (S/RES/2793). La résolution parrainée par les États-Unis a été adoptée six mois après qu'une proposition urgente de reconfiguration ait été présentée par le secrétaire général des Nations unies au Conseil de sécurité. La GSF bénéficiera d'un soutien logistique renforcé grâce à la création d'un bureau d'appui des Nations unies en Haïti (UNSOH) et d'un financement provenant des contributions obligatoires du budget régulier des opérations de maintien de la paix, tout en s'appuyant sur un mandat exécutif pour mener des opérations de manière autonome et en soutien à la PNH.

Dans le même temps, les réponses apportées par des acteurs non étatiques et hybrides dans le domaine de la sécurité se sont multipliées, aggravant la situation déjà difficile en matière de gouvernance de la sécurité. Les communautés haïtiennes se sont organisées en constituant des groupes d'autodéfense qui ont riposté par des mesures violentes, traitant sans distinction les membres de gangs et les suspects criminels. Des forces de sécurité non statutaires telles que la Brigade de surveillance des aires protégées (BSAP) ont été officiellement appelées sous les drapeaux, une force opérationnelle de sécurité a été formée et activée, et des sociétés militaires et de sécurité privées (SMSP) internationales ont commencé à opérer.

Dans ce contexte, le DCAF – Centre pour le contrôle de la sécurité à Genève a été chargé par la Suisse de réaliser une évaluation préliminaire du secteur de la sécurité en Haïti afin d'identifier les points d'entrée pour un soutien supplémentaire potentiel à celui qui existe déjà, mais en se concentrant sur la satisfaction des besoins à court et moyen terme. La France et l'Allemagne se sont associées à cette initiative, qui recense également l'appui apporté par la communauté internationale au secteur de la sécurité au cours des cinq dernières années, dans le but de renforcer la coordination. En raison de contraintes de temps et de ressources, le secteur de la justice n'a pas été pris en compte dans cette étude, bien que des liens importants avec le secteur de la sécurité aient été identifiés comme pertinents. Les objectifs et les questions de recherche clés suivants ont été définis pour l'évaluation :

1.1 Objectifs

1. Améliorer les connaissances et la sensibilisation des partenaires internationaux aux défis et aux opportunités de la gouvernance/réforme du secteur de la sécurité (G/RSS) en Haïti, en identifiant des points d'entrée spécifiques pour la fourniture d'un soutien stratégique et opérationnel au pays.
2. Renforcer la capacité de conseil stratégique des partenaires internationaux afin



d'améliorer la prise de décision concernant les futures opportunités en matière de SSG/R en Haïti, grâce à une sensibilisation accrue et à des discussions approfondies sur les conclusions de l'évaluation.

3. Favoriser l'accord des partenaires internationaux sur l'amélioration des mécanismes de coordination et des initiatives de programmation conjointes afin de soutenir une meilleure performance et une meilleure gouvernance du secteur de la sécurité en Haïti.

1.2 Questions générales de recherche

1. Au-delà de l'intervention urgente de la Mission multinationale de soutien à la sécurité (MSS) et des efforts parallèles d'aide humanitaire, comment les partenaires internationaux peuvent-ils apporter leur soutien pour renforcer l'efficacité et la gouvernance des institutions de sécurité et de défense légitimement établies en Haïti ?
2. Compte tenu des interventions passées et du soutien actuel aux institutions haïtiennes de sécurité et de défense, quel soutien supplémentaire est nécessaire pour la stratégie nationale de sécurité et de défense et la planification stratégique institutionnelle ? Quelles autres lacunes potentielles subsistent ou sont récemment apparues et doivent être comblées ?
3. Comment une coordination accrue entre les partenaires techniques et financiers (PTF) pourrait-elle renforcer l'efficacité de l'aide internationale actuelle et future ? Comment renforcer la collaboration entre les autorités nationales et les partenaires internationaux en matière de soutien au secteur de la sécurité ?
4. Comment l'aide au secteur de la sécurité et de la défense peut-elle être mieux alignée sur les stratégies visant à soutenir une transition politique démocratique et être cohérente avec la création, à moyen et long terme, d'une société plus inclusive et plus cohésive sur le plan social ?
5. Compte tenu de l'expérience des précédentes interventions externes de stabilisation de la sécurité en Haïti, quelles mesures sont nécessaires pour améliorer les performances du MSS et sa coordination avec les autorités haïtiennes ?

1.3 Considérations méthodologiques

Rédigé à l'aide de méthodes combinées, ce rapport s'appuie sur une analyse documentaire basée sur des données et des analyses provenant de sources ouvertes, ainsi que sur plus de 50 entretiens en ligne avec des informateurs clés, des échanges dans le pays et des groupes de discussion. Ces derniers ont été réalisés fin juillet 2025, après le report du travail de terrain en raison de la situation sécuritaire désastreuse. Afin de faire face aux différents défis en matière d'engagement et de logistique, mais aussi dans le cadre des bonnes pratiques générales, l'équipe du DCAF a fait appel à un consultant national travaillant en Haïti. La collaboration entre l'équipe du DCAF et les mandants a été essentielle au processus de collecte de données, et nous leur en sommes reconnaissants. Nous remercions également tous les acteurs nationaux et internationaux qui ont généreusement consacré leur temps et fourni des informations pour cette étude. Des informations détaillées sur le mandat et la méthodologie sont disponibles sur demande.

2. Constatations et Conclusions

Un écosystème de sécurité nationale dynamique

L'écosystème de la sécurité nationale en Haïti se caractérise actuellement par l'interaction dynamique d'une multitude d'acteurs opérant de facto dans le domaine de la sécurité, avec deux forces de sécurité clés mandatées par la Constitution, à savoir la police nationale d'Haïti (PNH) et les forces armées d'Haïti (FAd'H). Toutefois, ces deux forces restent l'incarnation contesté du monopole de la force par l'État, compte tenu de leur incapacité à lutter efficacement contre la criminalité nationale et le crime organisé transnational sous forme de trafic de drogue, de contrebande d'armes, de flux financiers illicites, de traite des êtres humains et de trafic d'organes.

La PNH a été créée en 1995, après la dissolution des forces armées, en tant que principale force de sécurité. Bien qu'elle dût devenir la pierre angulaire de la sécurité publique et de l'application professionnelle de la loi, elle n'a jamais atteint les effectifs, les capacités techniques et le niveau de professionnalisme nécessaires pour remplir efficacement sa mission de sécurité et de sûreté des Haïtiens.

Un facteur structurel clé concerne l'effectif de la force, que la plupart des personnes interrogées estiment à 12 000 au maximum, un chiffre bien inférieur à celui représentant le personnel opérationnel immédiatement disponible, compte tenu du nombre considérable de personnes affectées à des fonctions administratives, mais aussi d'un taux d'attrition important, comprenant les défections, les licenciements, les décès dans l'exercice de leurs fonctions, les démissions et les départs à la retraite. Avec une population estimée à environ 12 millions d'habitants, Haïti affiche un ratio d'**un policier pour 1 000 habitants**, ce qui est bien inférieur à la norme internationale reconnu de 2,2 et du ratio des pays voisins, comme le montre la figure 1.

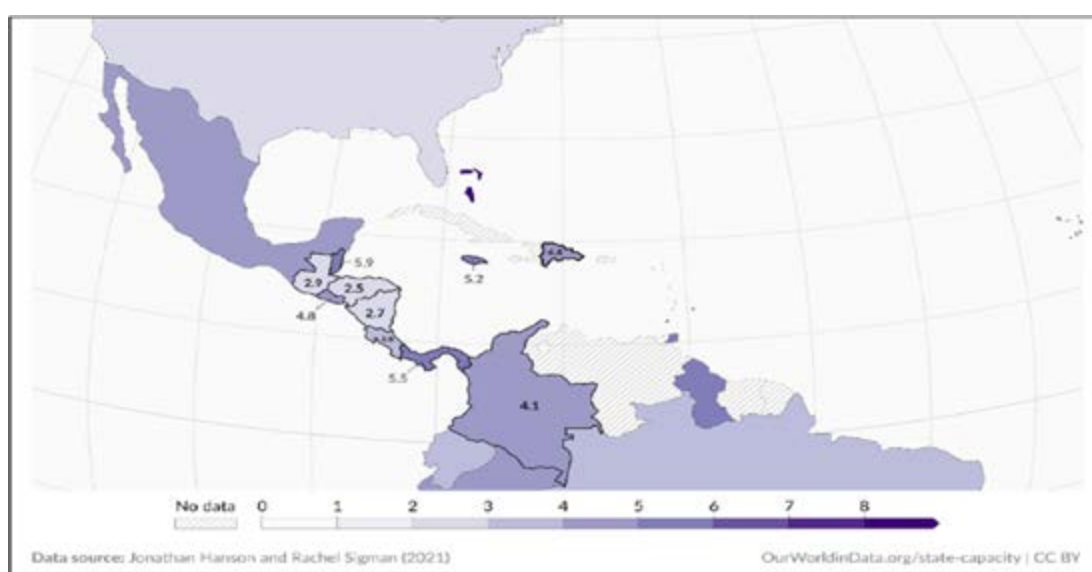


Figure 1 – Policiers pour 1 000 habitants, 2015

Source : OurWorldinData



De plus, l'essentiel de ces effectifs est concentré dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, laissant le reste du pays encore plus exposé aux menaces.

Par conséquent, le gouvernement haïtien estime qu'il est urgent de remédier à cette faiblesse en portant les effectifs à au moins 20 000 personnes. Si l'augmentation des effectifs est une nécessité incontestable, il ne faut pas pour autant négliger le rythme et la méthode à adopter. La réduction prévue de la durée de la formation de base (de 6 à 3 mois), conjuguée au faible niveau des salaires et à l'absence de système de vérification obligatoire dans le processus de recrutement, soulève d'importantes préoccupations (entretien 21, 2025). D'une part, des recrues mal formées peuvent devenir plus un handicap qu'un atout lors d'opérations réelles. D'autre part, la combinaison de salaires bas et de l'absence de contrôle interne risquent d'entraîner un taux élevé de corruption parmi les agents qui peuvent recourir à l'extorsion de la population ou se livrer à des activités illégales, s'ils sont confrontés à une structure incitative attrayante pour intégrer des réseaux d'information criminels, voire rejoindre les rangs de gangs. Cela risque d'aggraver la vulnérabilité actuelle de la PNH face à l'infiltration de ses rangs par des acteurs criminels et à la collusion de certains membres du personnel avec quelques chefs de gangs, ce qui nuit à l'efficacité des opérations fondées sur le renseignement. Ces développements soulignent donc la nécessité de mettre en place un système de vérification des antécédents (*vetting*) solide.

Les forces armées naissantes d'Haïti (Fad'H) doivent trouver un équilibre délicat entre la construction d'une nouvelle organisation, créée en 2017, fondée sur les valeurs de non-ingérence, de professionnalisme et d'éthique, et le poids de l'héritage de récidive en matière d'interventionnisme politique par le biais de coups d'État et de violations systématiques des droits humains, qui ont conduit à sa dissolution en 1995. Elles sont composées de 1 000 membres, dont les femmes pourraient représenter jusqu'à 10 % du total (entretiens 24, 45 et 47, 2025). À court terme et grâce au soutien à la formation apporté par des partenaires internationaux, ces effectifs devraient bientôt atteindre 1 300 personnes, l'objectif étant d'atteindre 5 000 à 10 000 personnes à moyen terme (5 ans), dans l'armée de terre, l'armée de l'air et la marine. Par conséquent, à l'heure actuelle, et compte tenu également de leur équipement limité, leur capacité à contribuer au rétablissement de la sûreté et de la sécurité par le renforcement de la police reste extrêmement faible.

Le gouvernement haïtien a pris des mesures pour augmenter le budget alloué aux opérations de la PNH et des Fad'H, mais des inquiétudes ont été exprimées quant à la capacité d'absorption tout en respectant les principes de gestion financière de l'État. Il n'est pas clair si celles-ci sont liées à un manque de capacités de gestion et de gouvernance de la part de la PNH, à une communication déficitaire avec le ministère des Finances, ou aux deux. Plus généralement, cela montre qu'il est nécessaire de prêter attention à la gestion financière du secteur de la sécurité, car les ressources de l'État et des partenaires internationaux continueront d'affluer.

Les efforts déployés au fil du temps par les partenaires internationaux pour aider à renforcer les capacités de la PNH, tout en reléguant au second plan toutes les autres institutions du secteur de la sécurité, ont contribué à créer des déséquilibres importants dans l'architecture de sécurité. Cette dernière a été privée de complémentarités institutionnelles, de contrôles et d'équilibres intra-sectoriels mutuels et de résilience. En outre, une conséquence involontaire a été qu'en l'absence d'investissements publics solides dans les forces de sécurité statutaires et en raison de la faiblesse des mécanismes de contrôle institutionnel



et de contrôle externe, ces déséquilibres ont créé un terrain fertile pour certains acteurs armés étatiques et non étatiques effrénés. C'est le cas de BSAP et des groupes d'autodéfense, appelés localement « Bwa Kalé », qui nécessiteront une attention particulière et des stratégies de désengagement adaptées une fois que l'insécurité rampante aura été maîtrisée.

La dynamique de l'aide sous forme de formation et d'équipement ainsi que l'action exécutive des acteurs de sécurité non statutaires engagés par les autorités nationales dans le cadre de leur approche « sécurité d'abord » pour lutter plus efficacement contre les gangs sont particulièrement prépondérantes. Cela inclut la création d'une 'Security Task Force' et la sous-traitance de Global Vectus, une SMSP internationale, par le gouvernement. Parallèlement, il existe des risques liés à une coordination insuffisante dans le secteur de la sécurité et, surtout, à la relégation des considérations relatives aux droits de l'homme, aux pertes en vies humaines en tant que dommages collatéraux, à l'amplification de la violence et à l'externalisation des responsabilités fondamentales de l'État.

Le groupe de travail sur la sécurité rassemble des éléments provenant de différentes forces de sécurité d'élite, qui auraient été recrutés parmi des unités chargées de protéger les biens de l'État dans le passé. Cependant, il existe peu d'informations dans le domaine public sur cet acteur ou sur son mode de fonctionnement. D'après les informations transmises à l'équipe d'évaluation par les personnes interrogées, les risques se présentent au moins à trois égards. Le premier est que, apparemment, cette nouvelle force opérationnelle de sécurité ne comprenait pas de membres issus des forces de sécurité statutaires – par crainte d'une infiltration des gangs dans ces forces – et n'assurait aucune coordination entre elles, ce qui soulève des questions quant à son efficacité. Le deuxième est que cette force opérationnelle de sécurité a commencé à utiliser des drones armés comme nouvel instrument dans la lutte contre les gangs, alors que l'ambiguïté règne autour de l'appartenance à ces gangs, compte tenu du recrutement forcé et du pourcentage élevé de mineurs parmi leurs membres (Vyas, 2025). Le troisième est que la surveillance et la responsabilité de la gestion et des activités de cet organisme ne sont pas claires, tant en ce qui concerne sa structure institutionnelle, ses conditions de paiement que ses liens hiérarchiques avec les autorités de l'État, actuellement représentées uniquement par le pouvoir exécutif, à savoir le cabinet du Premier ministre.

Compte tenu du niveau actuel de menace, il ne faut pas s'attendre à ce que le gouvernement divulgue des détails opérationnels sur cette 'Security Task Force', mais une communication publique sur sa constitution, son organisation, sa gestion et sa supervision contribuerait dans une certaine mesure à combler les lacunes en matière de transparence et de légitimité, en particulier face à une société qui attend avec impatience des résultats en matière de sûreté et de sécurité.

D'un point de vue programmatique mais aussi pragmatique, il est nécessaire de soutenir une plus grande efficacité du contrôle des autorités nationales sur les SMSP, tant nationales qu'internationales, étant donné que celles-ci sont susceptibles de rester un acteur important de la sécurité en Haïti, au moins à court terme, alors que la capacité de l'État à lutter contre l'insécurité reste faible. Cela devrait inclure la mise en œuvre de la transparence et la divulgation des contrats conclus avec les SMSP étrangères ; l'adoption de contrats à durée limitée et le renouvellement des licences sur la base du suivi des incidents et des analyses après action, ainsi que l'évaluation régulière des performances en

fonction des résultats ; et des mesures solides pour **contrôler le respect** des dispositions légales relatives à l'usage de la force, y compris l'emploi de technologies et d'équipements de surveillance et létaux, en garantissant la responsabilité en cas d'éventuelles violations des droits humains et la transparence financière.

L'écosystème sécuritaire actuel (voir figure 2 ci-dessous) est donc typique des contextes sécuritaires hybrides, où une myriade de liens entre les acteurs de la sécurité, dont la légitimité varie selon les différents groupes politiques, économiques et sociaux, se maintiennent et se reproduisent grâce à la fluidité des relations informelles et transactionnelles. Ces dernières finissent par prévaloir sur le développement institutionnel et la consolidation des institutions de sécurité de l'État (DCAF, 2024a).

Même s'il a été remodelé avec l'introduction d'éléments « plus récents » tels que les SMSP, le développement historique à long terme du secteur de la sécurité en Haïti montre une résurgence des pratiques de résistance populaire, de conquête violente du pouvoir, y compris le recours à des milices et à des groupes paramilitaires, et de sécurisation des luttes de pouvoir politiques et économiques comme adaptation des stratégies de contrôle. Il est essentiel de bien les comprendre et d'en tenir compte pour mesurer et accepter qu'un certain degré de risque accompagne la fourniture d'une aide au secteur de la sécurité en Haïti. Les efforts de développement institutionnel déséquilibrés des institutions de sécurité de l'État échoueront de manière récurrente en l'absence de contrôle, de stratégies de consolidation de la paix plus larges menées à l'échelle nationale, et si le changement vers une politique plus inclusive et une redistribution des opportunités et des ressources du pays ne se concrétise pas en parallèle.

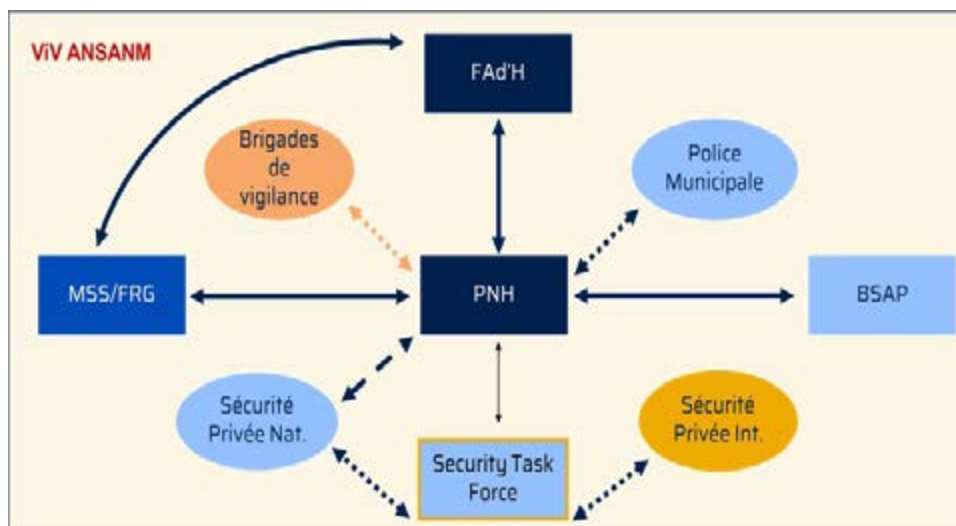


Figure 2. Schéma de l'écosystème de la sécurité nationale

Source : illustration de l'auteur



Explorer d'autres investissements : du court terme au moyen terme

L'occasion de faire les choses différemment cette fois-ci se présente, à condition d'être ouvert à l'idée de combiner une aide à la sécurité à court terme, fondée sur une approche tactico-opérationnelle essentielle mais insuffisante qui privilégie la sécurité, avec un soutien institutionnel à moyen terme au minimum. Cela se traduirait par des investissements dans l'aide à la sécurité pour renforcer les capacités de gestion et de leadership, ainsi que la gouvernance et la responsabilité du secteur de la sécurité. Les investissements dans les capacités opérationnelles et stratégiques ne doivent pas nécessairement s'exclure mutuellement, car les deux peuvent bénéficier d'éléments transversaux tels que l'intégrité institutionnelle et la durabilité. Les deux permettent d'améliorer l'exécution des mandats, ainsi que la réactivité dans la fourniture de la sécurité publique en tant que service aux communautés. Cela revêt une importance capitale dans le contexte haïtien, où la recherche d'un leadership fiable a été ternie par la poursuite d'intérêts personnels égocentriques et la corruption, discréditant un nombre important de dirigeants passés et présents, y compris dans le secteur de la sécurité. La profonde méfiance entre les dirigeants, entre eux et leurs subordonnés, et entre eux et les communautés, nuit à la légitimité des institutions de sécurité et à la reconstruction de la cohésion sociale.

Les partenaires internationaux peuvent intervenir à court terme à deux niveaux. Le premier concerne le partenariat entre le FRG et les forces de sécurité et de défense haïtiennes pour lutter contre les gangs, qui devrait envisager une approche de formation sur le terrain dans le cadre d'opérations conjointes, en plus de la transmission délibérée de connaissances par l'apprentissage entre pairs et le mentorat. Cela permettrait de renforcer la capacité opérationnelle de la PNH et des FAd'H à assumer de manière durable les responsabilités en matière de sécurité, une fois que la force d'intervention étrangère aura quitté le pays.

La seconde comprend des efforts complémentaires essentiels de la part des partenaires bilatéraux et multilatéraux visant à renforcer l'aide à la gouvernance du secteur de la sécurité par le biais de programmes destinés à instaurer une culture institutionnelle, un savoir-faire et une régularité des processus d'élaboration des politiques de sécurité. Il s'agit notamment de renforcer les capacités en matière de planification stratégique, d'élaboration et de mise à jour des cadres réglementaires, d'examens institutionnels et d'intégration des stratégies, mécanismes et méthodes de lutte contre la corruption. Ces efforts doivent inclure un soutien aux entités d'inspection générale des institutions de sécurité et de défense, mais aussi renforcer le contrôle externe exercé par le Parlement, l'institution de médiation - Office de la Protection du Citoyen (OPC), les institutions judiciaires, les organisations de la société civile (OSC) et les médias.

Au sein de la PNH et des FAd'H, les entités d'inspection générale se sont montrées ouvertes au soutien, et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), a récemment commencé à apporter son aide. Le soutien à la PNH s'est concentré sur l'amélioration des contrôles réglementaires, des politiques internes et des enquêtes afin de garantir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, qui sont pertinentes en ce qui concerne la proportionnalité et le respect de la légalité dans l'usage de la force. L'aide apportée aux FAd'H a pris la forme de formations sur les droits de l'homme, l'éthique et la déontologie. Ce type de soutien mérite d'être approfondi en vue de sa consolida-

tion et de son expansion, mais il est également insuffisant en soi. Il est essentiel de réaliser des investissements supplémentaires dans le contrôle externe, afin de promouvoir les pratiques positives, la transparence et la responsabilité, et ceux-ci devraient être planifiés en tenant compte d'une approche en réseau entre l'OPC, les OSC et les médias, ainsi que dans la perspective d'un nouveau Parlement qui sera élu en 2026.

La planification stratégique comme moyen de passer de la réactivité à la prévention

La culture de la planification stratégique n'est pas suffisamment établie dans les institutions haïtiennes de sécurité et de défense – malgré l'exemple des plans stratégiques précédents de la PNH (2017-2021) – cette pratique étant adoptée de manière ponctuelle et souvent déterminée par les dirigeants du moment plutôt que par des processus institutionnalisés réguliers. Par conséquent, le manque de cohérence affecte les performances opérationnelles en raison de l'absence ou de la mauvaise hiérarchisation de la gestion des ressources humaines, des allocations financières et des ressources logistiques. En fin de compte, cela nuit à la qualité de la prise de décision et a un impact négatif sur l'efficacité opérationnelle, au détriment de l'engagement dans les efforts de prévention et de la préparation à d'éventuelles crises sécuritaires. Il est révélateur que seuls 3 des 10 départements géographiques qui composent Haïti aient été gravement touchés par le fléau de la menace des gangs, comme le montre la figure 3 ci-dessous, mais que toutes les réponses aient été axées sur l'urgence de la crise sécuritaire dans ces départements. La préservation de l'intégrité territoriale des zones « sans gangs » grâce à des mesures préventives et la lutte active contre les vulnérabilités découlant des lacunes structurelles et conjoncturelles sur les plans social, économique et de l'état de droit ne sont pas activement mises en œuvre par les institutions haïtiennes du secteur de la sécurité et leurs partenaires internationaux. Une évaluation attendue depuis longtemps, destinée à déboucher sur un plan stratégique de la PNH pour les cinq prochaines années, aurait pu inclure l'approche et l'engagement manquants en matière de prévention, sans pour autant reléguer au second plan l'urgence d'agir.

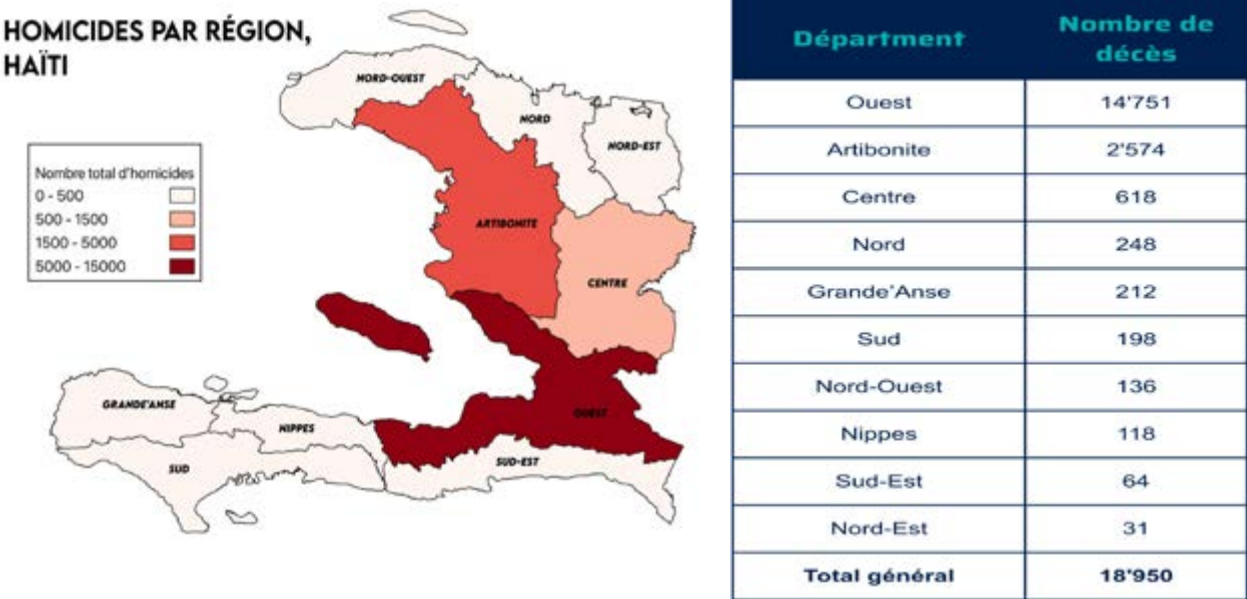


Figure 3. Décès lors d'événements violents - 1.01.20-10.05.25, par département
Source : DCAF, avec les données d'ACLED



L'absence d'une entité collégiale réunissant les dirigeants des institutions compétentes en matière de sécurité et de défense, qui devrait fonctionner comme un organe décisionnel/de coordination et/ou consultatif pour l'orientation en matière de sécurité, contribue à l'absence de politique, de stratégie et de planification. Cette question pourrait être traitée en instituant/réactivant le Conseil national de sécurité. Au-delà de la gestion des crises, cette entité a le potentiel de travailler dans une optique de prévoyance et de planification, en fournissant par exemple des orientations et un ancrage au processus nécessaire de révision du système national de sécurité et de défense d'Haïti, d'autant plus qu'une décennie s'est écoulée depuis la publication du dernier livre blanc du pays, que la géopolitique évolue rapidement et que le pays est confronté à une crise majeure de sécurité intérieure, dans un contexte troublante de criminalité transnationale organisée régionale.

La révision du système national de sécurité et de défense d'Haïti ne doit pas être considérée comme un exercice purement formel, mais comme un processus ayant des conséquences réelles sur la réorganisation et l'efficacité opérationnelle du secteur de la sécurité. Outre la mise à jour d'une analyse SWOT (*forces, faiblesses, opportunités, menaces*), ce processus permet de remettre en question la configuration du secteur de la sécurité et d'interroger le rôle et la contribution de chaque acteur à la réalisation de la sécurité, de la stabilité et de la paix. Les missions et les rôles obsolètes, les chevauchements de mandats, les zones d'ombre, les complémentarités et les lacunes, ainsi que la répartition territoriale des forces sont examinés de près, ce qui permet de rationaliser et de dissiper les ambiguïtés, par exemple en matière de sécurité publique et d'application de la loi. Ainsi, non seulement les chevauchements potentiels entre les FAd'H et la PNH seraient analysés, en particulier dans la perspective de l'expansion des deux forces, mais la fragmentation de la fonction et des services de renseignement serait également abordée. En outre, il existe une réelle valeur ajoutée en termes d'efficacité, les besoins actuels, émergents et prévus étant définis afin de comprendre dans quelle mesure ils correspondent aux ressources financières disponibles et au potentiel de croissance, compte tenu de la marge de manœuvre budgétaire prévue par l'État pour investir dans le secteur de la sécurité et de la défense.

Une occasion de combler les lacunes stratégiques liées au Conseil national de sécurité et à la révision de la sécurité et de la défense nationales consiste à aligner progressivement cette dernière sur un processus plus large et potentiellement imminent de **révision constitutionnelle**. Cela permettrait de mettre à jour la Constitution en remédiant à l'inadéquation actuelle avec la réalité d'un écosystème de sécurité hybride et fragmenté, tout en ancrant de nouvelles dispositions liées à la sécurité dans une analyse approfondie, un examen juridique et des processus de discussion inclusifs impliquant des acteurs étatiques tels que les institutions de sécurité, la fonction publique, le pouvoir judiciaire, les universités, les groupes de réflexion, la société civile, les groupes religieux, les associations de femmes et de jeunes et le secteur privé. De cette manière, l'aide au secteur de la sécurité et de la défense serait davantage alignée sur les stratégies de soutien à la transition et à la consolidation politiques démocratiques.

Investissements complémentaires dans la consolidation de la paix

La consolidation politique démocratique nécessite des engagements en faveur de la consolidation de la paix dans le cadre de processus liés à la sécurité, comme c'est le cas des programmes **de Désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) et de Réduction**



de la violence communautaire (RVC), qui ciblent différents groupes, mais accordent la priorité aux enfants et aux jeunes déserteurs ou sauvés de l'emprise des gangs. Il sera essentiel d'offrir des possibilités de formation professionnelle et d'emploi rémunérateur dans le cadre des programmes de réintégration dans la société. Il existe des options à explorer, notamment des projets menés par des OSC nationales, ainsi que des possibilités de développer de tels programmes favorisant les coalitions entre l'État, les OSC et, à terme, le secteur privé afin de mettre en œuvre des processus établis par la Constitution, tels que le **Service Civique Mixte** et le Service Militaire.

Un autre point d'entrée concerne **le dialogue sociétal en faveur de la réconciliation**. La société haïtienne a connu des périodes cycliques d'extrême violence, marquées par de graves abus et violations des droits humains perpétrés par les groupes militaires, paramilitaires et miliciens, qui n'ont pas été reconnus collectivement et qui persistent encore aujourd'hui sous le voile de l'impunité. La reproduction de ces cycles, alimentée par une mentalité militarisée nourrie non seulement par la violence directe et les conditions d'inégalité structurelle, mais aussi par le culte de la violence qui prévaut dans les médias, doit être interrompue par l'action des Haïtiens, dont beaucoup restent indécis quant à la voie à suivre pour dialoguer avec les gangs. Dans l'intervalle, les efforts visant à **démilitariser les esprits** et à améliorer **les relations entre les civils et les militaires** pourraient commencer par le soutien à des projets spécifiques ou à des axes d'activité dans le cadre de programmes d'aide internationale plus larges, dans le but de parvenir à une société plus pacifique et plus résiliente et à une cohésion sociale.

Transition du MSS vers une force de répression des gangs

La transition du MSS vers la FRG offre à la communauté internationale une nouvelle occasion de soutenir Haïti dans le rétablissement de la sécurité et de la sûreté de ses habitants et d'ouvrir la voie à des élections. La question fondamentale de savoir si une mission de 2 500 personnes était suffisante pour réprimer une force criminelle estimée à environ 12 000 membres a trouvé une réponse partielle, la FRG envisageant désormais un effectif maximal de 5 550 personnes, comprenant des policiers, des militaires et 50 civils (S/RES/2793, 2025, par. 4). En termes de mandat, la FRG a été autorisée à jouer un rôle opérationnel et offensif plus important, ce qui signifie qu'elle peut désormais mener des opérations ciblées contre les gangs, de manière indépendante ou en coopération avec la PNH et les FAd'H, afin de neutraliser, d'isoler et de dissuader les gangs qui menacent les populations civiles, violent les droits de l'homme, détruisent les infrastructures clés et sapent la stabilité institutionnelle. Il sera essentiel, pour garantir le succès des opérations et la légitimité de l'FRG, de veiller à ce que les règles d'engagement et leur application respectent les normes et les obligations juridiques des Nations unies en matière de respect des droits de l'homme, du droit international et du droit international humanitaire, ainsi que la Politique de Diligence Voulue en Matière de Droits de l'Homme (PDVMDH), le cas échéant.

D'un point de vue logistique et opérationnel, la création de l'UNSOH, qui couvre les coûts liés à l'alimentation, aux soins médicaux et à l'évacuation, au transport et à l'entretien des véhicules, aux communications stratégiques et à la rotation des troupes, est un atout, d'autant plus que non seulement le FRG en bénéficiera, mais aussi la PNH et les FAd'H, lorsqu'ils seront engagés ensemble, ce qui améliorera les conditions de service et le moral. Une caractéristique remarquable est que l'UNSOH est chargée de fournir un soutien technique à l'Organisation des États américains (OEA), qui doit assumer l'entière respon-



sabilité du soutien logistique du FRG dans les six mois suivant l'adoption de la résolution (S/RES/2793, 2025, paragraphe 10). Ce calendrier semble ambitieux, mais il clarifie le rôle croissant que l'OEA est appelée à jouer en reprenant les principales responsabilités de l'ONU, ce qui est conforme à la logique selon laquelle les organisations régionales jouent un rôle plus important en matière de paix et de sécurité, au-delà des bons offices politiques et du soutien programmatique à l'état de droit. Il s'agit là d'une perspective encourageante, à condition qu'elle s'accompagne d'une allocation appropriée de ressources financières.

Le test décisif de ce qu'est une résolution globale du Conseil de sécurité des Nations unies résidera dans la manière dont elle sera mise en œuvre, se traduisant par des résultats et une légitimité vis-à-vis de la société haïtienne. Quatre questions stratégiques en suspens seront déterminantes. La première est plus immédiate et concerne la nécessité de rendre opérationnel le FRG par la constitution d'une force et l'engagement de ressources financières supplémentaires dans le Fonds d'affectation spéciale du FRG. La deuxième concerne la mise en œuvre de toutes les composantes de la coordination envisagées par la résolution S/RES/2793, à savoir : entre les différentes entités des Nations unies, entre le FRG et les différentes entités des Nations unies et l'OEA, entre le FRG et les forces nationales de sécurité et de défense, et entre tous les partenaires mentionnés avant et les partenaires bilatéraux. La troisième concerne le fonctionnement du FRG par rapport aux activités de Global Vectus et éventuellement d'autres SMSP. Enfin, la question ultime concerne l'investissement réel nécessaire non seulement dans la mise en œuvre actuelle, mais aussi dans le renforcement conscient des capacités et de la gouvernance des forces de sécurité et de défense haïtiennes afin qu'elles puissent jouer efficacement leur rôle constitutionnel. Cela exigera des efforts de la part des dirigeants du FRG pour garantir que les approches d'apprentissage par la pratique et de mentorat soient intégrées à tous les niveaux des opérations conjointes. Les efforts complémentaires des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour accroître à la fois l'efficacité et la gouvernance du secteur de la sécurité seront essentiels, contribuant à la fois à une stratégie responsable de retrait progressif et de sortie du FRG une fois la situation stabilisée, et à saisir enfin l'occasion d'investir dans une paix durable.

Cartographie de l'aide des partenaires internationaux

Transversalement aux différents points d'entrée et voies présentés pour l'aide au secteur de la sécurité, une conclusion clé pour les partenaires internationaux concerne l'ajustement de leurs **propres processus d'aide**, non pas nécessairement pour en faire plus, mais pour mieux utiliser les ressources disponibles. Au niveau des pratiques existantes, la cartographie de l'aide internationale fournie à Haïti entre 2020 et 2025 a révélé quatre tendances clés, à savoir :

1. Les rapports sur la programmation des PTF publiés sur l'IATI et conformément aux codes de l'OCDE-CAD montrent que la gestion et la réforme du système de sécurité occupent la troisième place parmi les catégories d'aide les plus soutenues, ce qui démontre que des ressources importantes sont consacrées à ce domaine. En revanche, l'aide aux domaines qui renforcent la gouvernance et la responsabilité, tels que l'audit national, le médiateur et les médias, reste faible, tout comme le soutien à la coordination de l'aide reçue par les autorités nationales. Cela confirme **qu'il est possible d'équilibrer les efforts** visant à soutenir la gouvernance et la responsabilité du



secteur de la sécurité en Haïti.

2. La coordination entre les partenaires internationaux prend principalement la forme d'un financement conjoint de programmes multilatéraux soutenant des activités liées à la sécurité, comme c'est le cas du Programme d'appui à la Police nationale haïtienne du PNUD, de fonds fiduciaires tels que celui créé pour soutenir le MSS, et de groupes de coordination technique tels que le Groupe international de coordination de l'aide à la sécurité (GICAS) dirigé par le Canada. Si l'aide fournie varie aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique, les deux derniers prédominent, principalement axés sur **la fourniture d'équipements et la formation** des forces de sécurité. En témoigne l'activité de l'GICAS, qui offre une plateforme efficace pour une communication positive et le partage d'informations, ainsi que pour trouver des solutions aux obstacles logistiques émergents, la prise de conscience qui en résulte contribuant à éviter la duplication de l'aide des PTF, en particulier en matière de fourniture d'équipements. Toutefois, cela s'est révélé insuffisant pour parvenir à un alignement et à une complémentarité complète des priorités des PTF, à mesure que de nouveaux projets voient le jour (entretien 5, 2025). Si les activités tactiques et opérationnelles fournissent un soutien immédiat essentiel en matière de sécurité, les lacunes dans l'aide au niveau stratégique soulignent les défis à relever pour institutionnaliser les efforts au sein des systèmes de sécurité existants, afin d'assurer la durabilité et de passer d'une programmation réactive à une programmation proactive. Par conséquent, outre un investissement accru dans le renforcement du leadership et de la gestion stratégique du secteur de la sécurité en Haïti, il serait souhaitable, pour améliorer l'alignement entre les aides à la sécurité des PTF, d'intensifier les efforts à travers la définition de problématiques communes et des évaluations conjointes.
3. L'aide à la sécurité fournie à Haïti reste ancrée dans une approche principalement **réactive et à court terme**. Un contexte en rapide évolution décourage l'adoption d'une stratégie globale, et lorsque des plans à plus long terme existent, ils ont tendance à devenir rapidement obsolètes en raison de l'évolution des conditions qui affectent inévitablement leur viabilité et leur hiérarchisation (entretien 12, 2025). Il est plus facile de dire que de faire passer l'accent du court terme au long terme, et ce n'est pas un problème propre à Haïti, mais une étape plus raisonnable pourrait être d'évoluer vers le moyen terme. Cela pourrait par exemple passer par la création d'opportunités d'emploi alternatives pour les jeunes susceptibles de rejoindre des gangs et pour les membres actuels de gangs qui cherchent à s'en sortir grâce à des initiatives de DDR. Un meilleur alignement des priorités du PTF en matière d'aide à la sécurité à court et moyen terme favoriserait la réduction des doublons et l'amélioration de la connaissance des lacunes et des complémentarités requises.
4. La coordination entre les PTF et les acteurs nationaux est généralement axée sur le respect de l'appropriation nationale, laissant au gouvernement haïtien la possibilité de prendre l'initiative dans la détermination de ses besoins. Cependant, les lacunes en matière de coordination au sein des autorités nationales posent des défis à l'aide fournie par les partenaires internationaux, compte tenu de la formation de multiples entités, qui tendent à entraîner une prolifération des interlocuteurs nationaux, risquant ainsi de disperser l'aide fournie en matière de sécurité (Entretien 2, 2025). Par conséquent, outre les efforts de coordination intra-nationale dans le cadre des autori-

tés nationales, une orientation plus stratégique pourrait être adoptée, par exemple en mettant en place des évaluations conjointes, qui aboutiraient à des recommandations et à des priorités communément approuvées.

Il a en outre été noté qu'en ce qui concerne les programmes liés au secteur de la sécurité, la consultation de la société civile et des communautés, y compris de leurs dirigeants, par les acteurs internationaux, a été limitée. De plus, les consultations sont généralement axées sur les acteurs nationaux, au détriment des acteurs au niveau départemental et local. Cela s'explique en partie par le fait que les deux groupes n'interagissent pas en raison de la détérioration de la situation sécuritaire, qui limite actuellement la circulation des internationaux. Une fois la situation sécuritaire améliorée, les PTF auraient tout intérêt à diversifier leurs activités de sensibilisation afin d'inclure les contributions des dirigeants locaux, des groupes de jeunes et des défenseurs de l'égalité des sexes. Dans l'intervalle, il convient de saisir les occasions d'intégrer leurs contributions en utilisant les forums et les réseaux déjà existants, à mesure que les PTF conçoivent ou révisent leur soutien au secteur de la sécurité.

La conclusion qui s'impose en ce qui concerne l'équilibre entre faire les bonnes choses et bien faire les choses, souligne la nécessité **d'améliorer la coordination entre les PTF**, en créant un forum ou en intensifiant les échanges sur les plateformes existantes, afin de discuter de l'alignement politique et stratégique du soutien international aux secteurs de la sécurité et de la justice en Haïti. Il est tout aussi indispensable d'activer une plateforme de coordination, dans le cadre de laquelle les principaux partenaires internationaux soutenant ces domaines tiendraient régulièrement des discussions collectives de haut niveau avec le gouvernement national haïtien sur leurs priorités à court, moyen et long terme. Il est possible de mettre en place ce dialogue sous la forme d'une pratique régulière, dès le début du mandat officiel du prochain gouvernement qui sera élu à la mi-2026. Cela constituerait un pas dans la bonne direction pour combler le vide en matière de coordination stratégique et d'alignement de l'aide à la sécurité, en ancrant les discussions dans un engagement politique autour de la gouvernance du secteur de la sécurité, afin d'obtenir des résultats durables.



3. Recommandations

Les recommandations ci-dessous résument les propositions visant à améliorer la gouvernance et l'efficacité du secteur de la sécurité en Haïti. Elles ont été divisées en deux grandes catégories, à savoir celles qui concernent plus directement l'amélioration de l'aide actuelle au secteur de la sécurité et celles qui ont trait aux facteurs englobants de l'écosystème de sécurité nationale. Au sein de ces catégories, elles ont été présentées selon leur priorité à court et à moyen terme et, dans la mesure du possible, classées par ordre chronologique.

AIDE AU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ COURT TERME

1. Coordination internationale pour un impact

- a. Élever le débat/créer une **plateforme de discussion de haut niveau entre les dirigeants des partenaires internationaux afin de discuter de l'alignement politique et stratégique du soutien aux secteurs de la sécurité et de la justice en Haïti**. Cette plateforme, avec des groupes spécialisés opérant en son sein, serait idéalement convoquée par un partenaire multilatéral ou par des partenaires bilatéraux clés soutenant la sécurité et la justice, selon un système de rotation. L'OEA pourrait être bien placée pour jouer ce rôle, compte tenu de sa Feuille de route pour la stabilité et la paix récemment approuvée, dont le premier pilier est la stabilisation de la sécurité et le rétablissement de la paix, comprenant à la fois une phase d'urgence et une phase consacrée à la reconstruction des institutions de sécurité et de justice. Il n'est toutefois pas clair si la défense a été intégrée dans ce pilier, et il serait important de couvrir également cette dimension. Le GICAS, un mécanisme opérationnel, pourrait poursuivre ses activités dans le cadre d'un partenariat entre le Canada et l'OEA, en tant que groupe de coordination technique pour le soutien aux institutions de sécurité. Un autre sous-groupe serait créé pour discuter et coordonner l'aide liée au secteur de la justice, et un troisième sous-groupe similaire serait chargé de coordonner l'aide à la défense.

Les partenaires internationaux doivent tenir compte d'autres considérations lorsqu'ils décident de repenser/améliorer les modalités de coordination :

- i. Au niveau des outils, l'élaboration d'une **matrice de projet accompagnée d'une analyse systématique des lacunes et de recommandations** à mettre à jour régulièrement par l'GICAS et à partager entre les PTF pourrait mieux soutenir la coordination internationale. Le tableau existant produit par l'GICAS est détaillé, comprenant la liste des formations, des équipements et des infrastructures, mais il manque l'analyse et les recommandations qui permettraient d'améliorer la complémentarité des efforts. Cela pourrait se faire par l'achat d'équipements et de matériels supplémentaires compatibles, **en garantissant** autant que possible **l'interopérabilité**, et en explorant les possibilités d'investissements conjoints dans **les capacités de maintenance** afin d'améliorer la durabilité et, si possible, la viabilité. En outre, par exemple, les besoins et les



offres de formation identifiés dans la matrice pourraient être complétés par des conseils en matière de gestion des ressources humaines afin d'améliorer les liens entre la formation, la gestion des performances et l'adéquation de la rotation intra-institutionnelle des postes.

- ii. Élaborer un **cadre stratégique de résultats pour l'aide internationale au développement du secteur de la sécurité**. Cela pourrait se faire en articulant conjointement les différents efforts d'aide internationale en matière de sécurité, notamment ceux de l'OEA, des membres de l'GICAS et, à terme, d'autres acteurs, dans une théorie du changement, qui serait désormais facilitée par la Feuille de Route existante pour la Stabilité et la Paix. Un suivi régulier **des progrès** par rapport aux résultats attendus permettrait **de mieux comprendre et gérer les risques, d'équilibrer les priorités à court, moyen et long terme**, et de passer d'un mode réactif à un mode proactif de conception et de mise en œuvre de l'aide. En outre, cela permettrait de mieux comprendre si des mesures d'adaptation sont nécessaires, améliorant ainsi les discussions entre les partenaires internationaux, mais aussi entre ces derniers et les autorités nationales.
 - iii. La coordination peut être améliorée en imposant des efforts tels que **des évaluations conjointes et une programmation conjointe plus fréquente**, notamment parce que cela permet de mettre en commun les ressources, de partager les risques et d'assurer la cohérence des processus de suivi, d'évaluation et d'apprentissage.
 - iv. Il convient d'adopter une approche cohérente dans les processus **d'évaluation, de conception et de mise** en œuvre des programmes et projets dans le secteur de la sécurité, en ce qui concerne **les consultations au niveau départemental et local**, ainsi que l'inclusion des groupes traditionnellement marginalisés tels que **les femmes et les jeunes**. Cela garantirait la réactivité aux besoins, la pertinence et l'efficacité des interventions des PTF, tout en renforçant la confiance, ce qui favoriserait la légitimité et la durabilité de ces programmes et projets. Une attention particulière devrait être accordée à une meilleure consolidation du principe et des pratiques d'appropriation nationale et de localisation.
 - v. Les processus **d'apprentissage comparatif** tirés d'expériences pertinentes ailleurs, ainsi que des **lacunes des interventions précédentes en Haïti**, devraient éclairer les discussions sur la programmation actuelle dans le secteur de la sécurité et de la justice. Il convient donc d'envisager de systématiser ces enseignements, y compris ceux tirés des évaluations des programmes et projets précédents.
- b. Créer/rétablir/redynamiser une **plateforme de coordination**, au sein de laquelle les principaux partenaires internationaux soutenant les secteurs de la sécurité et de la justice, sous l'égide des Nations unies (BINUH ou coordinateur résident des Nations unies si le BINUH venait à disparaître), de l'OEA ou du partenariat OEA/PTF bilatéral, tiendraient **régulièrement des discussions collectives de haut niveau avec le gouvernement national sur les priorités à court, moyen et long terme** pour



le développement des institutions de sécurité et de justice. Instaurer un processus commun de définition de l'ordre du jour et de coprésidence de ce mécanisme afin de contribuer à l'appropriation nationale. Après discussion, et probablement à court ou moyen terme, conformément aux bonnes pratiques, transférer la coprésidence de cet organe aux autorités gouvernementales et s'appuyer sur les processus en cours pour renforcer la capacité des institutions nationales à diriger la coordination de la coopération au développement.

- c. Envisager le financement **de capacités consultatives R/GSS** à affecter au cabinet du Premier ministre, au ministère de la Défense, au ministère de la Justice et de la Sécurité publique, aux forces armées et à la PNH. Cela pourrait se faire à deux niveaux. Le premier concerne le recrutement, la formation et l'affectation de conseillers nationaux qui, dans un premier temps, pourraient être encadrés par leurs homologues internationaux. Le second verrait l'OEA et les partenaires del GICAS créer collectivement un programme conjoint pour affecter ces conseillers internationaux, qui devrait fonctionner selon des orientations stratégiques, opérationnelles et techniques claires et harmonisées.

2. Reconfiguration du MSS en une force de répression des gangs

- a. Soutenir la mise en œuvre de la résolution S/RES/2793 des Nations unies, établissant la transition du MSS vers la FRG, afin de traduire cette résolution globale en performances et en légitimité vis-à-vis de la société haïtienne.
- b. Aider, faciliter et contribuer aux différents volets de coordination envisagés, à savoir: entre les différentes entités des Nations unies, entre la FRG et les différentes entités des Nations unies et l'OEA, entre la FRG et les forces nationales de sécurité et de défense, et entre tous les anciens partenaires et les partenaires bilatéraux. Cela devrait être fait conformément aux recommandations 1.a et 1.b.
- c. Compléter les efforts de stabilisation à court terme du FRG par des investissements visant à renforcer la capacité des forces de sécurité et de défense haïtiennes à participer à ces opérations et, à moyen terme, à assumer les responsabilités en matière de sécurité et de protection lorsque le FRG entrera dans une phase de transition de la mission, puis se retirera complètement.
- d. Fournir un soutien et un suivi afin de garantir la mise en œuvre effective des mécanismes de prévention, d'enquête, de traitement et de signalement public des cas d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que le respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle par le personnel de la force.

3. Planification stratégique et efficacité opérationnelle

- a. Pour améliorer l'efficacité de la PNH dans le contexte de crise actuel, où il est essentiel de vaincre les gangs et de reprendre le contrôle du territoire, il faut investir dans **le renforcement des capacités de commandement opérationnel** des forces de police, ce qui apporterait des avantages concrets à court terme.
- b. Soutenir la réalisation d'une **évaluation** approfondie **de la PNH** en examinant sa



culture institutionnelle, ses processus décisionnels, sa gestion stratégique et ses processus de gouvernance, sa structure, ses règlements et normes, ses infrastructures, ses équipements et ses ressources humaines, y compris ses politiques en matière d'égalité des sexes. Cette évaluation devrait analyser les procédures mises en place à la lumière des pratiques réelles et du mandat et de la réactivité de la police face aux menaces sécuritaires auxquelles elle est confrontée. Ses performances tactiques et opérationnelles doivent être évaluées en termes de capacités de réponse et de prévention, y compris les éléments de commandement, de contrôle, de communication et d'opérations basées sur le renseignement. En outre, les mécanismes de coordination et les pratiques de déconcentration et de décentralisation doivent être pris en compte. Les conditions de service du personnel de la PNH, y compris les services de soutien psychosocial, sont tout aussi importantes. Un autre élément clé de cette évaluation devrait être un examen approfondi de l'usage de la force par la PNH, y compris les pratiques et procédures, la formation et les mesures de contrôle interne. La question du contrôle des antécédents est également cruciale, compte tenu de son impact tant au niveau de l'efficacité opérationnelle que de la reconstruction d'une image institutionnelle positive. À cela s'ajoute l'engagement et l'instauration d'un climat de confiance avec les communautés, ainsi que les stratégies policières adoptées pour atteindre cet objectif. En outre, il convient de prendre en considération les communications stratégiques et la capacité de la PNH à surveiller les réseaux sociaux afin d'identifier les risques de violence et d'assurer une réponse rapide.

La PNH bénéficiera de l'aide du programme actuel du PNUD visant à soutenir la police haïtienne dans le cadre de cette évaluation, mais il sera important :

- i. Plaider auprès des dirigeants politiques et des responsables de la PNH afin de garantir l'appropriation du processus d'évaluation/d'examen et de ses résultats au sein de l'institution.
 - ii. Permettre une véritable appropriation plutôt que des déclarations d'engagement superficielles, grâce à la méthodologie qui sera adoptée. L'équipe d'évaluation n'a pas connaissance de la méthodologie employée par le PNUD, mais il convient de mentionner **l'outil d'auto-évaluation institutionnelle** du DCAF, qui pourrait s'avérer utile dans le cadre d'un exercice facilité.
 - iii. Accompanyer étroitement un tel processus, notamment en fournissant une expertise supplémentaire à l'équipe d'évaluation, si les Nations unies (PNUD et BINUH) sont confrontées à une insuffisance des capacités humaines sur place.
 - iv. Investir dans **le développement, le renouvellement et l'activation des capacités managériales et administratives**. Cela pourrait se faire par le biais d'initiatives s'inspirant d'autres institutions publiques haïtiennes plus avancées et facilitant l'échange d'expériences entre pairs, et/ou en sollicitant le soutien de partenaires internationaux sous forme de **conseils et de mentorat sur les capacités de planification stratégique** et la gestion des ressources humaines et financières au sein de la PNH, par le détachement/l'intégration de conseillers supplémentaires en matière de police.
- c. Soutenir les programmes qui renforcent les liens et **la coordination horizontale**



entre les différentes forces et services des institutions nationales de sécurité, ainsi que l'amélioration de **l'intégration verticale** des différents niveaux administratifs, à savoir le niveau central, départemental, arrondissement, communal et communal. Cela renforcera la coordination stratégique et l'efficacité opérationnelle, tout en encourageant **les contributions** et les retours d'information **ascendants** des niveaux **décentralisés** du gouvernement. À cet égard, il est utile de mieux comprendre la structure et la liaison entre les autorités centrales et les **conseils municipaux de sécurité**, récemment mis en place, compte tenu notamment de la nécessité urgente d'empêcher que l'insécurité n'atteigne des niveaux intenable dans les départements qui ne sont pas encore sous le contrôle des gangs.

4. Contrôle interne et surveillance externe du secteur de la sécurité

Contrôle interne

- a. **Renforcer les capacités et les ressources des inspections générales des institutions de sécurité afin** de leur permettre d'identifier les obstacles structurels et cycliques, de proposer des solutions appropriées et d'assurer la mise en œuvre cohérente des stratégies définies. Le renforcement de ces organes permettrait également la mise en place d'un cadre transparent et systématique pour évaluer les performances et le respect des obligations professionnelles et éthiques.
- b. **En ce qui concerne** la PNH, il est conseillé d'apporter un soutien visant à renforcer l'efficacité opérationnelle de l'IGPNH. Ce soutien pourrait prendre deux formes, ou inclure une combinaison des deux :
 - i. **Évaluation** approfondie de l'IGPNH comprenant : i) l'analyse de sa place dans l'architecture institutionnelle et la compréhension de l'impact de la double hiérarchie ; ii) l'évaluation des performances dans les différents domaines d'activité, y compris la compréhension des causes de la lenteur actuelle des enquêtes sur les fautes professionnelles ; iii) l'évaluation des capacités humaines et techniques et des lacunes matérielles ; iv) la vérification de son aptitude (sur le plan juridique et opérationnel) à participer à la mise en œuvre des contrôles de sécurité, ou au moins à la vérification de la conformité et à la supervision des processus de contrôle de sécurité du personnel actuel et futur de la PNH ; v) la compréhension de la mesure dans laquelle elle effectue efficacement des examens indépendants. À l'issue de cette évaluation, un soutien spécifiquement adapté devrait être envisagé, idéalement par le biais d'un programme/projet central appartenant à l'IGPNH, auquel différents partenaires internationaux pourraient contribuer, en fonction de leurs capacités spécialisées.
 - ii. Sur la base des résultats de l'évaluation, et après discussion et accord entre l'IGPNH et les instances supérieures, créer un **pool de personnel international spécialisé dans l'inspection** qui sera intégré à l'IGPNH afin de fournir un soutien consultatif à la direction et un encadrement au personnel, y compris en assumant des rôles opérationnels aux côtés des inspecteurs nationaux de l'IGPN pendant une période limitée convenue à l'avance, à court ou moyen terme.

Contrôle externe

- c. Renforcer la capacité du Office **de protection des citoyens (OPC)** à détecter et à jouer un rôle d'alerte précoce en cas de violations potentielles des droits de l'homme, à mener des enquêtes indépendantes et impartiales sur les plaintes pour violations et abus commis par tous les acteurs de la sécurité étatiques et non étatiques, ainsi qu'à formuler des recommandations pertinentes en vue de prévenir ou de réparer les abus et les violations commis par les institutions de sécurité de l'État.
- d. Renforcer les **médias** et la **société civile** afin qu'ils participent au contrôle externe du secteur de la sécurité et jouent un rôle de surveillance plus important. Investir dans le renforcement de leurs capacités de contrôle externe du secteur de la sécurité améliorerait la qualité de l'information dans l'espace public, favoriserait un débat sociétal solide et un dialogue constructif. Le soutien aux médias en matière de RSS, en particulier pour renforcer un journalisme responsable et éthique, ainsi que pour développer les capacités en matière de journalisme d'investigation, réduirait les risques de communication irresponsable sur des questions sensibles liées à la sécurité, tout en contribuant à contrer les messages diffusés sur les réseaux sociaux qui encouragent la violence armée, les actes criminels et le recrutement dans des groupes armés criminels.
- e. Afin d'assurer une plus large diffusion des pratiques positives mentionnées ci-dessus au sein de la société, il convient d'envisager un soutien aux médias et à la société civile pour développer **des programmes plus larges d'éducation aux médias**, ciblant en particulier les jeunes et couvrant des questions telles que la désinformation et la mésinformation, ainsi que l'utilisation responsable des réseaux sociaux, avec une sensibilisation à leur impact potentiel sur la violence.

5. Du DDR et de la CVR

- a. Soutenir la création d'une nouvelle **Commission nationale pour le désarmement, le démantèlement et la réintégration** (CNDDR), à la suite de la dissolution de l'ancienne commission par le CPT le 2 mai 2025. Cette commission serait composée de membres plus représentatifs (et soumis à un contrôle de sécurité), dotée d'un mandat renforcé et disposerait de ressources financières et logistiques lui permettant de fonctionner de manière indépendante. Le mandat et la structure de la commission devraient être précisés dans un document-cadre officiel. Toutefois, cette commission devrait être distincte de l'organe chargé d'engager un éventuel dialogue et processus de paix. Afin d'éviter toute ingérence politique, le mandat de la commission devrait être irrévocable pour une période de deux ans, avec des objectifs clairs, des critères mesurables et un mécanisme d'évaluation périodique. Il serait souhaitable que la commission mette en place une plateforme de débat sur les implications sociales, politiques et économiques du processus de DDR/RVC, allant au-delà des solutions techniques qui, bien qu'importantes, sont insuffisantes en elles-mêmes. À cet égard, il pourrait être utile de s'inspirer des enseignements tirés d'engagements antérieurs en Haïti et ailleurs.
- b. Dans le cadre de la lutte contre les causes profondes de la violence, envisager un large soutien à une éducation civique solide dans les programmes scolaires (visant à promouvoir une citoyenneté responsable, la participation politique et un comporte-



ment non violent) et financer **la formation professionnelle** et d'autres activités pour les jeunes dans le cadre de stratégies de prévention et de réintégration, qui doivent inclure **la prévention** du décrochage scolaire, la promotion d'espaces communautaires sûrs et d'activités sportives/culturelles, la publication d'offres d'emploi et le financement de petites entreprises privées et d'initiatives génératrices de revenus.

- c. Tenir compte des **spécificités de chaque groupe cible potentiel des projets de DDR**, en particulier en ce qui concerne les différents segments des gangs ainsi que les groupes d'autodéfense et les BSAP, qui pourraient éventuellement quitter le système une fois les hostilités terminées ou après un éventuel examen de la sécurité nationale.
- d. Apporter un soutien au **dessin adapté** et à la **mise en œuvre** du Service **Civique Mixte** par le ministère de la Défense, avec l'aide des FAd'H, à la fois comme mécanisme de prévention de l'adhésion des jeunes à des groupes criminels, mais aussi comme réponse immédiate à la réintégration des jeunes qui se sont affranchis de l'emprise des gangs. La conception et la mise en œuvre d'un tel mécanisme prévu par la Constitution pourraient s'appuyer sur une collaboration directe avec les OSC et les organisations internationales spécialisées dans les initiatives de réintégration communautaire.

6. Soutien psychosocial et guérison des traumatismes

- a. Intégrer la fourniture d'un soutien psychosocial aux **professionnels confrontés** quotidiennement **à la violence directe**, en particulier ceux du **secteur de la sécurité**, en accordant une attention particulière à la PNH et à la FAd'H, et en donnant la priorité au personnel des unités spéciales régulièrement déployées dans le cadre d'opérations cinétiques.
- b. Investir dans les défis d'urgence ayant un impact à long terme sur le rétablissement du tissu social en garantissant un soutien suffisant aux victimes de violence sous la forme **d'une réadaptation psychosociale et d'une guérison des traumatismes au sein des communautés**, en accordant une attention particulière aux enfants, aux filles, aux garçons, aux hommes et aux femmes ciblés. La prestation de services psychosociaux au niveau communautaire devrait bénéficier d'un soutien soutenu afin de répondre aux besoins des personnes déplacées par la violence ou qui retournent dans leur quartier après que ces zones ont été reprises aux gangs. Ce soutien est essentiel pour la réhabilitation et la réintégration des communautés touchées, pour préserver le tissu social d'Haïti et pour reconstruire son capital humain. Le retour à une vie sûre et saine est essentiel pour prévenir de futurs cycles de violence et dissuader ces personnes de devenir à leur tour les auteurs de brutalités à grande échelle.

7. Assistance en matière de Genre et de sécurité

- a. **Inclusion et sensibilité au genre** : il sera important de soutenir un changement culturel et institutionnel au sein des forces de défense et de sécurité haïtiennes afin qu'elles comprennent que l'inclusion du genre doit **aller au-delà des principes** et de l'augmentation de la représentation des femmes, pour englober également leur répartition au sein des forces et leur mobilité professionnelle, y compris au sein des



rangs de direction. **L'intégration des principes, des indicateurs et des objectifs liés au genre** dans les programmes soutenus par les partenaires internationaux dans le secteur de la sécurité mérite d'être améliorée. Elle devrait évoluer pour passer d'un élément supplémentaire ou d'une réflexion après coup à une dimension centrale de la réflexion et de la conception, notamment en raison de son impact opérationnel sur la réactivité de la police aux besoins des différents segments de la population et sur son engagement auprès des communautés.

- b. **Violence sexuelle et basée sur le genre** : Soutenir la création **d'unités de police spécialisées dans la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre au sein de la PNH**, notamment : i) des campagnes visant à instaurer la confiance entre cette unité et les communautés ; ii) une formation spécialisée et technique du personnel dans divers domaines, y compris une formation spécifique sur l'aide aux victimes tenant compte des traumatismes subis ; iii) l'amélioration des procédures garantissant les enquêtes et les poursuites tout en préservant la sécurité des victimes et une communication efficace avec elles ; iv) la fourniture de matériel médico-légal, médical et autre, ainsi que de ressources adéquates pour mener les enquêtes et les poursuites judiciaires connexes ; v) la mise en place de mécanismes efficaces pour signaler les violences sexuelles et basées sur le genre au sein des forces de police ou impliquant leurs représentants en tant qu'auteurs ; et vi) un suivi efficace, la collecte de données ventilées par sexe et l'ajustement des politiques si nécessaire, en étroite consultation avec les défenseurs des survivants et d'autres représentants pertinents du mouvement des femmes.

8. Sécurité maritime

Soutenir une **évaluation** approfondie **de la sécurité maritime**, qui est fondamentale compte tenu du statut d'Haïti en tant que petit État insulaire en développement confronté à la fois à des risques et à des opportunités. Une évaluation est fondamentale pour comprendre précisément les capacités actuelles (doctrine, organisation, formation, matériel, leadership, personnel, installations, interopérabilité) dont dispose en matière de surveillance et d'intervention en mer. Dans ce contexte, l'examen des menaces et des risques permettrait à la communauté internationale de mieux identifier les lacunes en matière de capacités. Cette évaluation porterait non seulement sur la protection des frontières maritimes par la combinaison des services de sécurité et de défense, mais aussi sur la protection du domaine maritime riche en ressources. La **protection et l'exploitation de la zone économique exclusive** seraient essentielles et offriraient d'importantes possibilités de revenus, contribuant ainsi au développement économique de l'île.

À la suite d'une telle évaluation, un soutien suffisant en matière de conception, d'institutions et de matériel devrait être envisagé, y compris la priorisation des interventions dans le domaine de la sécurité, en vue de renforcer l'application de la loi maritime, notamment par des solutions intégrées visant à mobiliser et à coordonner les différents acteurs institutionnels engagés dans la lutte contre la **criminalité transnationale organisée**. Dans ce domaine, la coopération opérationnelle avec d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux contribuerait à freiner les différents marchés du trafic et donnerait aux autorités une certaine capacité d'agir pour soutenir les populations en cas de catastrophe naturelle.



AIDE AU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ MOYEN TERME

9. Coordination de la sécurité nationale haïtienne : vision stratégique pour une prise de décision éclairée

- a. **Création ou réactivation d'un Conseil national de sécurité** à court ou moyen terme, ouvrant la voie à une culture de réflexion stratégique et collective parmi les décideurs en matière de sécurité et de défense. Bien que l'absence d'un tel organe ne soit pas seulement caractéristique d'Haïti, il est assez frappant de constater que **le pays ne dispose d'aucune stratégie globale en matière de sécurité nationale**, d'aucune politique de défense, d'aucune politique de sécurité publique, d'aucune stratégie ou politique de lutte contre le crime organisé, et même d'aucune stratégie ou politique anti-gang, compte tenu du caractère récurrent du problème en Haïti. Cela empêche l'adoption de réponses mûrement réfléchies, coordonnées et cohérentes.
- b. **Une révision du système de sécurité et de défense nationale d'Haïti** est opportune et nécessaire, étant donné qu'une décennie s'est écoulée depuis la publication du dernier livre blanc *sur la sécurité et la défense nationale pour un développement social et économique durable en Haïti*, lancé en 2015. Il est important de revoir la vision, la mission et les perspectives stratégiques du secteur de la sécurité à un moment où la géopolitique évolue rapidement et où le pays est confronté à une crise majeure de sécurité intérieure, dans un contexte régional complexe de la criminalité transnationale organisée. Il serait souhaitable d'élaborer une politique ou une stratégie de sécurité nationale et un plan d'action correspondant afin de clarifier l'architecture de sécurité nationale requise, les mandats des différentes institutions et forces de sécurité et de défense, la hiérarchisation et l'ordre des priorités du développement institutionnel prévu et l'allocation des ressources pour faire face aux menaces actuelles et futures. Il est urgent de remédier à la fragmentation des services de renseignement et de clarifier les attributions des différentes institutions concernées, notamment en mettant en place des contrôles internes et des mécanismes de contrôles externes. Idéalement, cet examen devrait être mené sous la direction du secrétaire général du Conseil national de sécurité, ou d'un conseiller à la sécurité nationale si un tel poste est envisagé, ou encore d'un commissaire spécialement nommé à cet effet. Le processus comprendrait une consultation d'un large éventail d'acteurs sociaux, ainsi que d'autres branches de l'État haïtien, telles que le prochain parlement élu et le pouvoir judiciaire. Même si les élections n'ont pas encore lieu, la conception du processus pourrait commencer, et contrairement à une logique de somme nulle, cet engagement ne doit pas nuire aux réponses opérationnelles apportées aux besoins immédiats en matière de défense et de sécurité.
- c. **Une révision de la défense** ou, à tout le moins, une **évaluation du secteur de la défense** devrait compléter le système global de sécurité et de défense nationale, comprenant à la fois une évaluation du ministère de la Défense et des FAd'H, qui, en tant qu'institutions récemment créées, nécessitent un soutien supplémentaire en matière de développement institutionnel, l'interface entre les deux, ainsi qu'entre elles et les autres institutions et forces du secteur de la sécurité, en particulier celles dont les



mandats se chevauchent, afin de clarifier les rôles et les responsabilités.

- d. Si un processus **de révision constitutionnelle** soit relancé par un gouvernement légitimement élu ou par le prochain Parlement, l'occasion devrait être saisie pour **inclure des clauses actualisées et améliorées sur la défense et la sécurité**, y compris des dispositions plus strictes sur la gouvernance du secteur de la sécurité. Ce processus devrait être utilisé pour identifier et procéder à une révision de la législation existante en matière de sécurité, qui semble dispersée, et déclencher/tester des consultations sur la légalité et la pertinence des dispositions actuelles et potentiellement futures en matière de sécurité dans le cadre juridique haïtien. Ce processus devrait associer les institutions du secteur de la sécurité, les organisations nationales de défense des droits de l'homme, le barreau, des experts juridiques nationaux spécialisés, des organisations internationales soutenant les réformes en matière de sécurité et des groupes de réflexion internationaux spécialisés aux consultations et aux discussions. La soumission des lois et des propositions de révision du gouvernement à l'examen d'une cour constitutionnelle ou, dans ce cas, de la Cour suprême (puisque une cour constitutionnelle n'a jamais été mise en place), garantit leur conformité avec les droits et principes fondamentaux énoncés dans la Constitution, non seulement, mais en particulier pendant les états d'urgence.

10. Leadership et gestion du changement

Dans les secteurs de la sécurité et de la défense, le leadership exige une combinaison de réflexion stratégique, d'expertise technique, de gestion du personnel et de capacité à relever des défis complexes en matière de sécurité au sein et à l'extérieur des organisations, ce qui en fait un ensemble de compétences spécifiques. Cela nécessite un investissement à long terme, mais à court et moyen terme, il serait judicieux de cibler les dirigeants actuels, de niveau intermédiaire et futurs avec des programmes de renforcement des capacités spécialisés et adaptés.

- a. Investir dans le développement **des compétences en matière de leadership chez les hauts fonctionnaires et les cadres moyens actuels de la sécurité et de la défense**, parallèlement à un renforcement des capacités sur mesure dans ce domaine pour les jeunes générations au sein des institutions de défense et de sécurité. Ces efforts devraient inclure les institutions de gestion et de gouvernance, et pas seulement les forces opérationnelles, et cibler à la fois les civils et le personnel en uniforme. Ces efforts devraient être complétés par un mentorat pour les nouveaux dirigeants formés ainsi que pour ceux qui sont en milieu de carrière.
- b. La formation au leadership devrait être envisagée de manière plus large pour d'autres domaines de la fonction publique et, en fait, de la société.
- c. Une formation spécialisée en **gestion de la défense** devrait être dispensée au **personnel civil travaillant au ministère de la Défense**, couvrant non seulement les fonctions générales de planification, d'organisation, de budgétisation, de leadership et de contrôle des segments de l'organisation de la défense qui contribuent à maximiser les performances opérationnelles des forces armées, mais aussi l'élaboration de politiques, de stratégies et de plans spécialisés.

FACTEURS ENGLOBANTS DE L'ÉCOSYSTÈME DE SÉCURITÉ NATIONALE À COURT TERME

11. Lutter contre le trafic illégal d'armes et la criminalité transnationale organisée

- a. Soutenir la mise en œuvre et la révision régulière de **Évaluation de la Menace de la Criminalité Grave et Organisée (EMCGO)** avec la participation étroite des appareils de renseignement concernés et le soutien des partenaires internationaux, en particulier ceux qui se consacrent aux questions liées à la criminalité organisée (OEA, CARICOM/IMPACS, ONUDC, AMERIPOL).
- b. Renforcer la lutte contre **le trafic d'armes et le transfert illégal de munitions**, y compris les risques de détournement provenant d'entités de sécurité privées, par des solutions combinées sur les plans opérationnel, judiciaire, politique et en matière d'application des sanctions. Envisager l'élaboration/le renforcement de la législation sur l'achat et la possession d'armes à feu, l'élaboration de programmes de contrôle des armes et de stockage et de gestion adéquats au sein de l'appareil étatique, ainsi que des campagnes sociétales de collecte d'armes illégales à moyen terme. Travailler au renforcement de la collaboration pragmatique sur cette question avec des partenaires clés, notamment les États-Unis et la République Dominicaine.
- c. Continuer à **renforcer les capacités** (formation, aspects techniques et opérationnels, équipement) des agences spécialisées et des forces de sécurité pour lutter contre **tous les types de criminalité transnationale organisée**.

12. Réglementation et surveillance des sociétés de sécurité privées

- a. Soutenir **une plus grande efficacité du contrôle exercé par les autorités nationales sur les sociétés militaires et de sécurité privées**, étant donné que celles-ci devraient rester un acteur important de la sécurité en Haïti, du moins à court terme, alors que la capacité de l'État à lutter contre l'insécurité reste faible. Cela devrait inclure la mise en œuvre de mesures de transparence et de divulgation des contrats conclus avec des SMSP étrangères ; l'adoption de contrats à durée limitée et le renouvellement des licences sur la base du suivi des incidents et d'examens après action, ainsi que l'évaluation régulière des performances en fonction des résultats ; et des mesures solides pour **contrôler le respect** des dispositions légales relatives à l'usage de la force, y compris l'emploi de technologies et d'équipements de surveillance et létaux, en garantissant la responsabilité en cas d'éventuelles violations des droits humains et la transparence financière.
- b. Réaliser une évaluation approfondie de la dynamique de la sécurité privée/hybride, y compris une **cartographie des différentes sociétés de sécurité privées nationales et internationales** opérant dans le domaine de la sécurité et des effets de leurs activités, un examen de la législation applicable et des principaux points forts et lacunes, et des recommandations pour améliorer la surveillance et l'alignement sur les normes et bonnes pratiques internationales, telles que le Document de Montreux et le Code de conduite international pour les prestataires de services de sécurité pri-



vés, ainsi que les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour la mise en œuvre du « Cadre protéger, respecter et réparer » des Nations unies.

- c. Soutenir l'élaboration et/ou **la mise à jour des cadres réglementaires**, de surveillance et de responsabilité **en matière de sécurité privée** conformément aux recommandations de l'évaluation, et parallèlement aider la PNH à améliorer son efficacité dans la supervision du fonctionnement du secteur national de la sécurité privée, y compris **l'élaboration de codes de conduite spécifiques** et la dispense de **formations** appropriées au personnel des sociétés de sécurité privées.

13. Renforcer la coordination et la communication publique

Soutenir le gouvernement dans l'amélioration des mécanismes de coordination entre les différentes forces de sécurité dans la lutte contre les groupes criminels, y compris entre la 'Security Task Force' et les forces de sécurité statutaires de l'État. Dans le même ordre d'idées, accompagner les autorités haïtiennes dans le processus de développement d'une communication efficace avec le public sur la constitution, le financement, la gestion et la supervision de la 'Security Task Force', ainsi que sur la publication périodique des résultats.

14. Lutter contre l'impunité et la corruption

- a. Renforcer le soutien afin de permettre la mise en place des **pôles judiciaires spécialisés** récemment créés, chargés des crimes financiers complexes (corruption, blanchiment d'argent, détournement de fonds) et des crimes de masse (massacres, violences sexuelles, crimes contre l'humanité). Cela comprend le recrutement de magistrats spécialisés et l'organisation de formations continues, ainsi que l'accompagnement de la mise en place d'un organe de contrôle. Examiner l'architecture actuelle des pôles et évaluer, à travers une étude comparative fondée sur des données probantes tirées d'expériences menées ailleurs et du système judiciaire haïtien, si la création d'un tribunal national spécial chargé d'accélérer le traitement de ces affaires à court et moyen terme serait une option plus efficace et durable.
- b. Investir dans **le renforcement des connaissances techniques et des capacités opérationnelles**, ainsi que dans la protection des agences chargées de prévenir et de lutter contre la corruption, compte tenu de son impact exponentiel sur l'instabilité politique et les cycles de reproduction de l'insécurité. Renforcer le soutien aux mécanismes de coordination interinstitutionnelle tels que le **groupe de travail anti-corruption** qui regroupe l'Autorité d'inspection financière, l'Unité anti-corruption, la Commission des marchés publics, la Cellule de renseignement financier et le Bureau des crimes économiques et financiers de la PNH afin de leur permettre d'améliorer la surveillance, les enquêtes et la lutte contre la criminalité économique complexe, y compris celle qui porte atteinte aux finances publiques.



15. Coordination au sein du système de justice pénale

- a. Envisager, si cela n'a pas été fait récemment, une révision du système de justice pénale. Dans le contexte de la présente étude, il apparaît clairement nécessaire d'investir dans un élément spécifique, à savoir **l'évaluation de l'administration pénitentiaire** et de sa place dans l'architecture actuelle. Cette évaluation porterait notamment sur les éléments liés à la sécurité dans les prisons, compte tenu notamment des évasions massives organisées par des gangs et du recrutement probable parmi les détenus, mais aussi sur le respect des normes minimales en matière de traitement et de conditions de détention, ainsi que sur le respect des garanties judiciaires.
- b. Assurer l'accompagnement et l'assistance pour le suivi et la création des conditions nécessaires à la **mise en œuvre du nouveau code pénal** et du code de procédure pénale qui entreront en vigueur en décembre 2025, y compris le soutien à la formation des opérateurs du système de justice pénale et l'adaptation des règles de procédure.
- c. Fournir une aide ciblée pour faciliter le traitement des **affaires en détention provisoire depuis trop longtemps**, qui peuvent constituer des détentions arbitraires (et alimenter le sentiment d'injustice et d'impunité), et apporter un soutien pour garantir le respect des garanties judiciaires lors des futures arrestations.

16. Régime de sanctions

Achever et **consolider le régime de sanctions multilatérales et bilatérales**, y compris la mise en œuvre intégrale des sanctions des Nations unies renouvelées par la résolution S/RES/2794 (2025) par les autorités nationales et les partenaires internationaux, compte tenu de la contribution essentielle de l'embargo sur les armes, de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs à la lutte contre l'insécurité et au rétablissement de l'État de droit en Haïti.

FACTEURS ENGLOBANTS DE L'ÉCOSYSTÈME DE SÉCURITÉ NATIONALE MOYEN TERME

17. Dialogue de paix, traitement du passé et non-répétition

- a. Apporter un soutien essentiel au développement d'un **dialogue structuré** une fois que les acteurs nationaux auront décidé d'engager un processus de traitement du passé. Les modalités, les étapes et l'ordre du jour, y compris l'horizon temporel, risquent de prendre beaucoup de temps à convenir, compte tenu de la polarisation de la société haïtienne sur cette question. Le traitement du passé, que ce soit par une conférence nationale initiale pour mettre en place le processus, une voie de justice transitionnelle ou une autre modalité, sera essentiel pour la catharsis collective et la guérison de la société haïtienne face aux violations flagrantes des droits humains et pour la reconstruction de la cohésion sociale.
- b. Soutenir les processus organiques en encourageant et en appuyant la création **d'une entité nationale indépendante** spécialisée dans le dialogue et la réconci-

liation. Cette entité devrait être approuvée par le gouvernement, qui nommerait son représentant, mais sa composition devrait refléter une représentativité plus large des différents groupes sociaux. Dotée d'un mandat clair et d'une indépendance opérationnelle, cette entité serait bien placée pour garantir que le dialogue et la pacification puissent être menés à bien et avoir un impact durable sur la société haïtienne.

- c. Investir dans **l'éducation à la paix** à deux niveaux, à savoir :
- i. En encourageant l'amélioration des **relations entre les civils et les militaires**, notamment par des initiatives d'échanges directs entre la société et les FAd'H. Pour cela, on pourrait s'inspirer d'expériences similaires menées dans d'autres pays d'Amérique latine.
 - ii. En investissant dans l'élaboration de programmes scolaires et dans l'enseignement de matières telles que **l'éducation civique et la résolution des conflits**, mais aussi, plus largement, en menant des campagnes sociétales visant à **démilitariser** la pensée de la société haïtienne.





www.dcaf.ch

DCAF - Geneva Centre for Security Sector Governance
Chemin Eugène Rigot 2E
1202 Geneva - Switzerland

☎ +41 (0) 22 730 94 00

✉ info@dcaf.ch

